



Dossier Formation à distance

WEDDING PLANNER : PROGRAMME & FICHES
FORMULAIRE D'INSCRIPTION & CONTRAT



Wedding Academy - Emma De La Purification EI

Siège social : 31b route de l'aérodrome, 31600 Labastidette

contact@weddingacademy.fr - Tel : 06 28 79 22 45

N° Siret : 490 258 589 00061 - N° de déclaration « Organisme de formation » : 76 31 08622 31

Certifié Qualiopi - Version 08- 09/01/2024



Module 1

Le marché du mariage & ses traditions :

- Le marché du mariage
- Le marché à l'international
- Les traditions du mariage
- L'étiquette
- Définition et historique d'une prestation événementielle de mariage
- Évolution du service et son avenir
- Qualités requises
- L'espace de travail
- Les avantages et inconvénients dans l'exercice de ce projet

- Organisation de l'animation musicale
- L'éclairage architectural
- Animation traiteur
- Animations enfants
- Autres animation féerique et festive de l'évènement
- Animation musicale
- RDV coordination Jour J
- Réaliser un planning Jour J
- Le Jour J
- Gestion des imprévus
- La boîte à outils indispensables
- Installation/désinstallation du mariage
- Étude de cas : exercice retro planning

Module 2

Création du carnet d'adresse :

- Identification et sélection des prestataires
- Recherche de prestataires
- Réaliser un questionnaire 'lieu de réception', 'traiteur', 'DJ', 'photographe', 'vidéaste', 'décoratrice'
- Rencontre et mise en place de partenariats. Construire son équipe
- Faire fonctionner son réseau de connaissances
- Les remises & commissions - Quels partenariats stratégiques

Module 4

Les cérémonies :

- Le mariage civil à la mairie
- Les contrats de mariage
- Les cérémonies religieuses
- Les cérémonies laïques

Module 3

Organisation d'un mariage de A à Z :

- Le 1er contact & le 1er RDV client
- Réaliser un devis, un budget de mariage
- Signature du contrat
- Le rétro-planning RDV
- RDV avec les différents prestataires
- Organisation du diner et du cocktail
- Définir les menus et calculer les quantités de boissons

Module 5

Conseil en image de la mariée :

- Compte à rebours beauté
- Les essayages avec la mariée
- Conseils à la mariée Le costume du marié
- Quelles robes pour quelle morphologie
- Les différents types de décolleté
- Quelle coiffure de mariée
- Quel maquillage choisir en fonction de son teint, de la couleur de ses yeux, de sa robe
- Le kit de survie pour le Jour J

Module 6

Aménagement de l'espace :

- Le RDV client
- Organiser l'espace

Wedding Academy - Emma De La Purification EI

Siège social : 31b route de l'aérodrome, 31600 Labastidette

contact@weddingacademy.fr - Tel : 06 28 79 22 45

N° Siret : 490 258 589 00061 - N° de déclaration « Organisme de formation » : 76 31 08622 31

Certifié Qualiopi - Version 08- 09/01/2024



- Aménagement des tables de réception
- Les différents types de chaises de réception
- Organiser le plan de table & de salle
- Choisir de faire la décoration soi-même ou de passer par un professionnel - Installation de la décoration
- Arts de la table
- Les différents types de verre

Module 7

La carterie :

- Point sur l'ensemble de la carterie
- Les RDV client
- Imprimeurs ou créateurs ? Faire appel à un graphiste ?
- Mise en place de la carterie

Module 8

Art floral :

- Le matériel de base
- Connaitre les fleurs

Module 9

La création d'entreprise :

- Le parcours et les démarches pas à pas
- Choisir son statut Imposition et charges sociales
- La comptabilité, la TVA
- Les formalités à la création
- Le régime fiscal et social
- Domiciliation ou bail commercial
- Les assurances
- Réaliser un prévisionnel sur 3 ans

Module 10

Honoraires & Règlementation :

- Les différentes formules : de A à Z, partiel, à la carte ...
- Définir ses honoraires
- Quel est notre rôle le Jour J
- Les RDV conseils, les ateliers, les soirées
- Les modes et échéances de paiement
 - Le bon de commande, CGV, la facturation
- Les conditions de paiements arrhes ou acomptes ?
- Le délai de rétractation

Module 11

Stratégie Marketing :

- L'étude de marché
- Le sondage
- Le marketing Mix : Produit-Prix-Place-Publicité
- Définir son offre commerciale - Quelle est notre cible ?
- Définir son positionnement
- Quelle stratégie de communication ?

Module 12

La communication :

- Choisir son identité visuelle
- Logo, carte de visite et plaquettes
- Créer son site Internet
- Plan de communication : salon du mariage, la presse ...
- Trouver son nom d'agence
- Hébergement et référencement
- Créer son blog, les réseaux sociaux - Quels partenariats bénéfiques ?
- Optimiser son salon du mariage

Wedding Academy - Emma De La Purification EI

Siège social : 31b route de l'aérodrome, 31600 Labastidette

contact@weddingacademy.fr - Tel : 06 28 79 22 45

N° Siret : 490 258 589 00061 - N° de déclaration « Organisme de formation » : 76 31 08622 31

Certifié Qualiopi - Version 08- 09/01/2024



Module 13

Organiser un shooting d'inspiration :

- Définir un shooting d'inspiration
- Innover, à quoi ça sert ?
- Ce qu'il faut savoir sur le plan juridique
- Le synopsis
- Les différentes étapes de l'organisation
- Trouver ses prestataires
- Les règles de publication

Module 14

Convaincre le client :

- Les clés de la réussite dans la vente
- Les étapes d'une vente
- Les 3C, La création d'ambiance
- Présenter son agence, son offre
- Les types de questions
- La communication non-verbale
- Décoder les postures
- Savoir écouter le client
- Les arguments de vente
- Savoir répondre aux objections
- Comment convaincre les hésitants
- Obtenir la signature du contrat

Module 15

Logiciel Wedding Plan :

- Configuration de l'agence
- Les prestataires
- Organisation d'un évènement
- Devis et facturation
- Gestion du site Web des mariés

Module 16

Debriefs clients et prestataires :

- Mesurer la satisfaction des mariés
- Bilan prestataires
- Analyser le déroulé de l'évènement
- Solutionner et adapter : actions d'améliorations
- Bilan global

Examen



Intitulé de la formation : WEDDING PLANNER

Cette formation « Wedding Planner » prépare à la validation du bloc 3 « Piloter un projet événementiel » du titre « Chargé de projet événementiel, Titre certifié de niveau 6, codes NSF 320m et 335, enregistré au RNCP le 14/09/2020 », délivré par **FORMATIVES**.

Objectifs

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition de connaissances prévues par l'article L6313-1 du Code du travail. L'objectif principal étant de créer une entreprise d'organisation de mariage.

A l'issue de la formation, le ou la stagiaire sera capable de :

- Analyser les attentes, les envies et la personnalité des clients (futurs mariés) pour proposer un projet de mariage respectant leur image, leur identité, leur culture et leur religion.
- Réaliser un devis, budgétiser et respecter le budget défini tout au long des préparatifs.
- Exploiter son réseau de partenaires et son carnet d'adresses pour sélectionner les prestataires les plus adaptés à la situation : lieu de réception, traiteur, coiffeur, fleuriste, imprimeur, photographe, disc-jockey, ...
- Négocier les tarifs avec les prestataires pour établir les différents devis de l'évènement en s'assurant du bon respect du budget des clients.
- Réaliser un dossier de production complet intégrant des visuels et différentes propositions chiffrées (menu, faire-part, coiffure, tenues, animations, ...) afin de les accompagner dans leur processus de décision.
- Organiser les RDV avec les prestataires et les mariés tout au long de la préparation de l'évènement en élaborant un retro-planning annuel et personnalisé.
- Mettre en place un tableau de bord visant à organiser les tâches, suivre les différents postes administratifs (commandes, facturation, livraisons, ...) et coordonner l'ensemble des prestataires dans le respect du calendrier événementiel.
- Piloter la logistique préparatoire de l'évènement avec les prestataires et les clients en surveillant les points de contrôle et de validation des différentes tâches.
- Mettre en place les animations (ateliers culinaires, stands pour enfants, projection de films, jeux pour les convives, ...) et la scénographie (décoration de la salle et de la table) en ayant au préalable procédé à des tests afin d'anticiper d'éventuelles défaillances.
- Organiser le vin d'honneur, les séances photos, la cérémonie religieuse et l'évènement festif selon un fil conducteur pré-établi en veillant au respect des horaires et en communiquant des modalités logistiques précises (début et fin, plan d'accès, stationnement, ...).
- Créer des compositions florales simples
- Assurer une présence discrète et attentive pour superviser le bon déroulement de l'évènement et gérer les éventuels imprévus pour garantir la qualité de la prestation événementielle.
- Assurer une veille active sur les tendances du secteur du mariage et les réalisations de ses concurrents afin d'alimenter sa réflexion créative et accroître la qualité de ses prestations.
- Créer une entreprise d'organisation de mariage
- Analyser ses forces et ses faiblesses en tant qu'entrepreneur et définir les obstacles et les opportunités sur le marché du mariage
- Définir son positionnement et sa stratégie marketing en tant que chef d'entreprise
- Élaborer un plan de communication
- Vendre ses prestations de services

Wedding Academy - Emma De La Purification EI

Siège social : 31b route de l'aérodrome, 31600 Labastidette

contact@weddingacademy.fr - Tel : 06 28 79 22 45

N° Siret : 490 258 589 00061 - N° de déclaration « Organisme de formation » : 76 31 08622 31

Certifié Qualiopi - Version 08- 09/01/2024



Pré requis et public visé

Tout public

Afin de suivre au mieux l'action de formation et obtenir la qualification à laquelle elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance(s) suivant :

- Maîtrise des logiciels de traitement de Texte et de feuille de calculs (ex : Word et Excel)
- Maîtrise de la langue française

Un cursus dans le domaine de l'événementiel ou dans les domaines de la communication, la gestion, le commerce ou l'hôtellerie/restauration peut être un vrai plus afin d'appréhender les exigences et la réalité du métier.

Par ailleurs, nous conseillons au préalable de commencer à réaliser une étude de marché et un Business plan avant le début de la formation.

Durée et organisation de la formation

- L'accès en vidéo en ligne est illimité et à vie. Vous aurez 80 heures de formation au total.
- Le programme de l'action de formation est le suivant : cf le programme détaillé en annexe

Tarif et lieu de formation

- Tarif public de 1790€
- Tarif Remisé* : à partir de 1590€ *Pour les paiements par carte bancaire uniquement

Les moyens pédagogiques et techniques

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques sont les suivantes :

- La formation se déroule sur une plateforme vidéo
- Des supports de cours seront fournis comme les fiches clients et prestataires, le fascicule reprenant la partie théorique de la formation
- Un accès à un groupe privé sur une plateforme sera ouvert pour que le stagiaire puisse échanger avec des professionnels de l'événementiel en exercice.

Nos atouts pédagogiques

Les supports fournis :

- Fiche RDV clients et prestataires inclus
- Contrats, Devis, Bon de Commande, Retro-plannings & Checklist fournis
- Cours théorique et pratique, vu en ligne, fourni en PDF

Le suivi pédagogique :

- Un suivi à VIE de votre projet après la formation
- Accès à un groupe privé dans lequel vous pourrez échanger et poser vos questions à des professionnels de l'événementiel en exercice.
- Un certificat de réalisation remis en fin de formation

Wedding Academy - Emma De La Purification EI

Siège social : 31b route de l'aérodrome, 31600 Labastidette

contact@weddingacademy.fr - Tel : 06 28 79 22 45

N° Siret : 490 258 589 00061 - N° de déclaration « Organisme de formation » : 76 31 08622 31

Certifié Qualiopi - Version 08- 09/01/2024



- Label Wedding Planner délivré à la fin de la formation.

Exercices de Mise en situation (en option) :

Le stage Jour J

Le stage pratique JOUR J sur un mariage vous plongera dans la réalité du terrain et vous permettra d'acquérir une solide expérience en termes d'installation, d'organisation, de coordination et de toute la logistique qui en découle.

Vous assisterez à un vrai mariage, supervisé par un Wedding Planner expérimenté afin de découvrir les coulisses du décor et de mettre en pratique ce que vous aurez appris pendant votre formation.

Dans votre formation cette participation à un atelier JOUR J vous est proposée en option :

- A 150€ pour un atelier Jour J (200€ en cas de financement)
- A 200€ pour 3 ateliers Jour J (250€ en cas de financement)

Durée : entre 1 et 3 jours selon les plannings

Dates : Publiées sur le groupe privée Wedding Experts

Obtenez en plus le Label Wedding Day Certified avec l'option " 3 Ateliers Jour J" pour accréditer votre expertise dans la coordination d'événements. Ce label mettra en avant vos compétences et vous permettra de vous démarquer des concurrents !



L'atelier d'art floral

Cet atelier s'adresse aux Wedding Planner qui souhaitent se familiariser avec les techniques d'Art Floral. Avec l'atelier 'PLANNER', découvrez les compositions classiques d'un mariage et les techniques de bases essentielles pour débiter dans l'art floral.

Durée : 3h/atelier

Dates : Voir les dates sur le site

Tarif public : 200€/atelier / Tarif remisé* : 150€ / atelier (*en autofinancement)

Encadrement

Vous serez encadré par de vrais professionnels du mariage justifiant d'au moins 5 ans d'expériences dans le domaine de l'événementiel en France et ayant des compétences d'ordre technique, et pédagogique, reconnues dans le monde de l'événementiel de par leurs expériences professionnelles.

Les diplômes, titres ou références de(s) personne(s) chargée(s) du contenu de la formation sont :

- Emma De La Purification : Bac +5, Diplômée de l'École Supérieure de Commerce de Nice : « Master en Luxury & Fashion Management » - Wedding & Event Planner et designer depuis 2006.
- Cindy Riviere: Bac +4 « Graduate certificate in Marketing », Diplômée de l'École Holmesglen Institute of Tafe in Melbourne, Australie - Wedding Planner & officiante depuis 2016.

Wedding Academy - Emma De La Purification EI

Siège social : 31b route de l'aérodrome, 31600 Labastidette

contact@weddingacademy.fr - Tel : 06 28 79 22 45

N° Siret : 490 258 589 00061 - N° de déclaration « Organisme de formation » : 76 31 08622 31

Certifié Qualiopi - Version 08- 09/01/2024



Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Notre organisme tente de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi.

Nous pouvons adapter certaines de nos modalités de formation, pour cela, nous étudierons ensemble vos besoins.

Pour toutes questions, merci de contacter Mme Gouaux Marine, Référente handicap à l'adresse suivante : formations@weddingacademy.fr pour étudier au mieux votre demande et sa faisabilité.

Exécution de l'action

Feuilles d'émargement par demi-journée

A l'issue de la formation, un certificat de réalisation sera délivré au stagiaire.

Évaluation de la formation

Pendant la formation, vous pourrez tester vos connaissances via un QCM en ligne de 200 questions.

A l'issue de la formation, si vous souhaitez obtenir la validation du bloc 3 « Piloter un projet événementiel » du titre « Chargé de projet événementiel, Titre certifié de niveau 6, codes NSF 320m et 335, enregistré au RNCP le 14/09/2020 », délivré par **FORMATIVES**, vous pourrez passer l'évaluation en visio-conférence. Nous vous demanderons à partir d'un cas pratique d'une demande de prestation événementielle pour un mariage, de présenter une offre en lien avec son domaine d'expertise en proposant aux jurys un dossier de production écrit alliant propositions de projet et concept visuel dans sa globalité.

8 compétences seront évaluées par un jury en annexe du livret mariage remis par le candidat 10 jours avant l'oral réalisé en visioconférence. 60% des compétences doivent être validées sur le bloc 3 pour être certifier.

La validation de votre examen reposera sur l'aspect organisationnel mais aussi conceptuel de l'évènement, ainsi pour valider votre certification, nous vous recommandons fortement de compléter vos compétences avec la formation Wedding Designer.

Certification

Cette formation « Wedding Planner » prépare à la validation du bloc 3 « Piloter un projet événementiel » du titre « Chargé de projet événementiel, Titre certifié de niveau 6, codes NSF 320m et 335, enregistré au RNCP le 14/09/2020 », délivré par **FORMATIVES**.

En cas d'attribution de la certification, votre parchemin vous sera remis par nos soins par voie postale.

Label

A l'issue de votre formation, si vous obtenez une note au-dessus de 10/20 lors du test en ligne, vous recevrez par mail le label Wedding Planner.

Le Label WEDDING PLANNER vous permettra d'être reconnu dans le monde du mariage et d'assurer auprès de vos futurs clients une prestation de haute qualité.



Wedding Academy - Emma De La Purification EI

Siège social : 31b route de l'aérodrome, 31600 Labastidette

contact@weddingacademy.fr - Tel : 06 28 79 22 45

N° Siret : 490 258 589 00061 - N° de déclaration « Organisme de formation » : 76 31 08622 31

Certifié Qualiopi - Version 08- 09/01/2024



Formulaire d'analyse du besoin et du positionnement du stagiaire

Formation souhaitée :

Date d'inscription à la formation :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : E-mail :

Parcours professionnel et diplômes :

Diplômes	
Expérience professionnelle	

Wedding Academy - Emma De La Purification EI

Siège social : 31b route de l'aérodrome, 31600 Labastidette

contact@weddingacademy.fr - Tel : 06 28 79 22 45

N° Siret : 490 258 589 00061 - N° de déclaration « Organisme de formation » : 76 31 08622 31

Certifié Qualiopi - Version 08- 09/01/2024



Objectifs professionnels vis-à-vis de la formation, les effets attendus :

Problématiques et/ou contraintes éventuelles et/ou besoins pour devenir Wedding Planner :

Êtes-vous en situation de handicap ? Oui Non

Si oui, avez-vous des besoins spécifiques liés à votre situation ?

Prérequis attendus :

Nous demandons une maîtrise de Word et Excel et de la langue française.

Quel est votre niveau sur une échelle de 1 à 5 ? (1 niveau médiocre ; 2 niveau moyen ; 3 bon niveau ; 4 très bon niveau ; 5 excellent niveau)

Maîtrise de Word : 1 2 3 4 5

Maîtrise de Excel : 1 2 3 4 5

Maîtrise de la langue Française : 1 2 3 4 5

Si votre niveau Word ou Excel est de niveau 1 ou 2, nous vous demanderons de suivre en parallèle une formation sur ces deux logiciels afin de pouvoir suivre notre formation.

Wedding Academy - Emma De La Purification EI

Siège social : 31b route de l'aérodrome, 31600 Labastidette

contact@weddingacademy.fr - Tel : 06 28 79 22 45

N° Siret : 490 258 589 00061 - N° de déclaration « Organisme de formation » : 76 31 08622 31

Certifié Qualiopi - Version 08- 09/01/2024



Test d'auto-positionnement du stagiaire

Compétences	Avant la formation			
	Je ne maîtrise pas	Je dois approfondir	Je maîtrise partiellement	Je maîtrise complètement
1- Analyser les objectifs et les besoins des clients en tenant compte de leur identité, du style ou du thème souhaité pour leur évènement ainsi que de leur budget afin de proposer un projet mariage en accord avec leur demande et leurs souhaits.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2- Identifier des prestataires en correspondance avec le projet ; Organiser et superviser les RDV prestataires en respectant le dossier établi. Manager une équipe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3- Concevoir un concept de prestation visuelle, en s'appuyant sur des recherches documentaires et iconographiques, sur les nouvelles tendances du secteur du mariage, sur les préconisations des clients et sur sa propre créativité pour répondre, avec originalité, aux envies et projections des futurs mariés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4- Mobiliser les outils et techniques de planification de projet pour réaliser le plan d'implantation, organiser l'installation technique, coordonner les prestations techniques et artistiques sur site, et préparer la logistique (déplacements, transports...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Wedding Academy - Emma De La Purification EI

Siège social : 31b route de l'aérodrome, 31600 Labastidette

contact@weddingacademy.fr - Tel : 06 28 79 22 45

N° Siret : 490 258 589 00061 - N° de déclaration « Organisme de formation » : 76 31 08622 31

Certifié Qualiopi - Version 08- 09/01/2024



CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

N° 76 31 08622 31 auprès de la Préfecture de la région Midi-Pyrénées.

Entre les soussignés :

1. Emma De La Purification EI, agissant en qualité de gérante au nom et pour le compte de la Wedding Academy, dont le siège social est situé au 31B route de l'aérodrome, 31600 LABASTIDETTE, n° Siret : 490 258 589 00061
2. Nom, Prénom:.....domicilié (e)
au..... est conclu un contrat de formation professionnelle en application de l'article L6353-3 du Code du travail.

Article 1 - Objet :

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :« WEDDING PLANNER A DISTANCE ».

Article 2 - Nature et caractéristiques des actions de formation :

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition de connaissances prévues au premier de l'article L6313-1 du Code du travail.

- Elle a pour objectif : la création d'une entreprise d'organisation de mariage
- A l'issue de la formation, un certificat de réalisation sera délivré au stagiaire.
- Sa durée est illimitée et fixée à vie.
- Le programme de l'action de formation est le suivant : cf le programme détaillé en annexe

Article 3 – Public visé & niveau de connaissances préalables nécessaire :

Tout public

Afin de suivre au mieux l'action de formation mentionnée à l'article 2 et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance(s) suivant :

- Maitrise des logiciels de traitement de Texte et de feuille de calculs (ex : Word et Excel)
- Maitrise de la langue française

Un cursus dans le domaine de l'événementiel ou dans les domaines de la communication, la gestion, le commerce ou l'hôtellerie/restauration peut être un vrai plus afin d'appréhender les exigences et la réalité du métier.

Par ailleurs, nous conseillons au préalable de commencer à réaliser une étude de marché et un Business plan avant le début de la formation.

Article 4 - Organisation de l'action de formation

- L'action de formation à compter du

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivantes :

- La formation se déroule sur une plateforme vidéo ;
- Des supports seront fournis comme les fiches clients et prestataires, le fascicule reprenant la partie théorique de la formation

Wedding Academy - Emma De La Purification EI

Siège social : 31b route de l'aérodrome, 31600 Labastidette

contact@weddingacademy.fr - Tel : 06 28 79 22 45

N° Siret : 490 258 589 00061 - N° de déclaration « Organisme de formation » : 76 31 08622 31

Certifié Qualiopi - Version 08- 09/01/2024



Article 5 - Encadrement

Vous serez encadré par de vrais professionnels du mariage justifiant d'au moins 5 ans d'expériences dans le domaine de l'évènementiel en France et ayant des compétences d'ordre technique, et pédagogique, reconnues dans le monde de l'évènementiel de par leurs expériences professionnelles.

Les diplômes, titres ou références de(s) personne(s) chargée(s) du contenu de la formation sont :

- Emma De La Purification : Bac +5, Diplômée de l'École Supérieure de Commerce de Nice : « Master en Luxury & Fashion Management » - Wedding & Event Planner et designer depuis 2006.
- Cindy Riviere: Bac +4 « Graduate certificate in Marketing », Diplômée de l'École Holmesglen Institute of Tafe in Melbourne, Australie - Wedding Planner & officiante depuis 2016.

Article 6 - Obligations et engagement du stagiaire

Le stagiaire s'engage à répondre dans les meilleurs délais à toutes sollicitations de l'entreprise.

Le stagiaire devra communiquer à l'administration en temps utile toutes informations, documents ou autres éléments nécessaires ou simplement utiles à la bonne exécution de l'action de formation.

Article 7 - Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter. Il n'y a pas de droits de rétractation dans les contrats de services dont l'exécution a commencé avant la fin du délai de rétractation. A partir du moment où la formation a commencé, le client ne peut plus exercer son droit de rétractation.

En cas de rétractation avant l'exécution de celle-ci, le consommateur doit en informer l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 8 - Dispositions financières : Le prix de l'action de formation est fixé à €

Après un délai de rétractation mentionné à l'article 7 du présent contrat, le stagiaire s'engage à verser la totalité du prix susmentionné selon les modalités de paiement suivantes :

- Si paiement en 1 fois le versement sera encaissé après le délai de rétractation : € , soit le montant total.
- Si paiement en plusieurs fois :
 - 1er acompte encaissé après le délai de rétractation : € , soit 30% du montant total
 - Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, selon le calendrier ci-dessous :

.....€, tous les 30 jours Paiement enFois par chèques, par virement ou par carte bancaire.

Article 9 - Report ou Interruption de la formation

- L'organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation. En cas d'annulation de la part de l'organisme de formation, les montants versés au titre d'acompte pourront constituer un avoir pour une nouvelle session à une date ultérieure. En cas de report, les montants versés pourront constituer un avoir pour une nouvelle session à une date ultérieure.
- Le présent contrat ne pourra être mis fin avant son terme par le stagiaire. En cas de résiliation du contrat de la part du client, il devra en informer l'école de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de résiliation de la part du client, la somme des prestations sur l'ensemble de la formation professionnelle reste toutefois dû dans son intégralité.

Wedding Academy - Emma De La Purification EI

Siège social : 31b route de l'aérodrome, 31600 Labastidette

contact@weddingacademy.fr - Tel : 06 28 79 22 45

N° Siret : 490 258 589 00061 - N° de déclaration « Organisme de formation » : 76 31 08622 31

Certifié Qualiopi - Version 08- 09/01/2024



- En cas de non-paiement, dix jours après la première relance, une mise en demeure infructueuse adressée par courrier recommandé sera envoyée avec accusé de réception.
- L'accès à la plateforme de formation sera immédiatement interrompu si le mot de passe personnel du stagiaire a été transmis, donné ou vendu à une autre personne que le stagiaire.

Article 10 - Protection des données

Les vidéos de formation ainsi que le support de cour qui les accompagnent et les fiches fournies, sont soumises au code de la propriété intellectuelle :

Article L-122-4, Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur, est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

Article L335-2, Des peines encourues pour le non-respect du droit d'auteur : Toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessins, de peinture ou toute autre production imprimée, ou gravée, en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs, est une contrefaçon. Toute contrefaçon est un délit. La contrefaçon, en France, d'ouvrages publiés en France ou à l'étranger est punie de deux ans d'emprisonnement et de 300.000 euros d'amende, seront punis des mêmes peines, le délit, l'importation et l'exportation d'ouvrages contrefaits

Article L335-3, Est également un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation, ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur, tels qu'ils sont définis et réglementés par la loi.

Article 335-4, Est punie de deux ans d'emprisonnement et de 300.000 euros d'amende toute fixation, reproduction, communication ou mise à disposition du public, à titre onéreux ou gratuit, ou toute télédiffusion d'une prestation, d'un phonogramme (enregistrement sonore), d'un vidéogramme (œuvre audiovisuelle) ou d'un programme, réalisées sans l'autorisation, lorsqu'elle est exigée, de l'artiste interprète, du producteur de phonogramme ou de vidéogramme ou de l'entreprise de communication audiovisuelle. Est punie des mêmes peines toute importation ou exportation de phonogrammes ou de vidéogrammes réalisées sans l'accord du producteur ou de l'artiste interprète, lorsqu'elle est exigée.

Article 11 - Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal d'instance de Toulouse sera seul compétent pour régler le litige.

Fait, en double exemplaire, à, le/...../.....

Pour le stagiaire,

Pour l'organisme de formation : Wedding Academy

.....

Emmanuelle De La Purification EI, gérante

Signature :

Signature :



Wedding Academy - Emma De La Purification EI

Siège social : 31b route de l'aérodrome, 31600 Labastidette

contact@weddingacademy.fr - Tel : 06 28 79 22 45

N° Siret : 490 258 589 00061 - N° de déclaration « Organisme de formation » : 76 31 08622 31

Certifié Qualiopi - Version 08- 09/01/2024



CONDITIONS GENERALES DE VENTE Formation professionnelle continue

Objet et champ d'application

Suite à la commande d'une formation le Client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

Documents contractuels

A la demande du Client, Wedding Academy lui fait parvenir en double exemplaire une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi. Le client engage Wedding Academy en lui retournant dans les plus brefs délais un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

Une inscription est définitivement validée lorsque le présent document est signé.

A l'issue de cette formation, un certificat de réalisation est remis au Service Formation du Client.

Prix, facturation et règlement

Tous nos prix indiqués sont exonérés de la TVA au taux en vigueur. En effet, l'article 261-4-4° du CGI exonère de la TVA les prestations de service et les livraisons de biens qui leur sont étroitement liées, effectuées dans le cadre de la formation professionnelle continue telle qu'elle est définie par les dispositions législatives et réglementaires qui la régissent.

Toute formation commencée est due en totalité.

Les factures sont payables à l'ordre de la société Wedding Academy à réception de facture.

Règlement par un OPCO

En cas de règlement de la prestation pris en charge par l'Opérateur de compétences dont il dépend, il appartient au Client de :

- faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer l'acceptation de sa demande ;
- indiquer explicitement sur la convention et de joindre à Wedding Academy une copie de l'accord de prise en charge ;
- s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCO, le solde sera facturé au Client. Si Wedding Academy n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

Le cas échéant, le remboursement des avoirs par Wedding Academy est effectué sur demande écrite du Client accompagné d'un relevé d'identité bancaire original.

Pénalités de retard

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Refus de commande

Dans le cas où un Client s'inscrirait à une formation Wedding Academy, sans avoir procédé au paiement des formations précédentes, Wedding Academy pourra refuser d'honorer la commande et lui refuser sa participation à la formation, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Conditions d'annulation et de report de l'action de formation

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit. Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure :

- L'organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation. En cas d'annulation de la part de l'organisme de formation, les montants versés au titre d'acompte pourront constituer un avoir pour une nouvelle session à une date ultérieure. En cas de report, les montants versés pourront constituer un avoir pour une nouvelle session à une date ultérieure.
- Le contrat ne pourra être mis fin avant son terme par le stagiaire. A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter. Il n'y a pas de droits de rétractation dans les contrats de services dont l'exécution a commencé avant la fin du délai de rétractation. A partir du moment où la formation a commencé, le client ne peut plus exercer son droit de rétractation. En cas de rétractation avant l'exécution de celle-ci, le consommateur doit en informer

Wedding Academy - Emma De La Purification EI

Siège social : 31b route de l'aérodrome, 31600 Labastidette

contact@weddingacademy.fr - Tel : 06 28 79 22 45

N° Siret : 490 258 589 00061 - N° de déclaration « Organisme de formation » : 76 31 08622 31

Certifié Qualiopi - Version 08- 09/01/2024



l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de résiliation de la part du client, la somme des prestations sur l'ensemble de la formation professionnelle reste toutefois dû dans son intégralité.

- En cas de non-paiement, dix jours après la première relance, une mise en demeure infructueuse adressée par courrier recommandé sera envoyée avec accusé de réception.
- L'accès à la plateforme de formation sera immédiatement interrompu si le mot de passe personnel du stagiaire a été transmis, donné ou vendu à une autre personne que le stagiaire.

Protection des données à caractère personnel

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à Wedding Academy en application et dans l'exécution des formations pourront être communiquées aux partenaires de Wedding Academy pour les seuls besoins desdits stages. Les données sont sécurisées et conservées pendant la relation client. Conformément aux dispositions de la loi 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le Client peut exercer son droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité en s'adressant à l'adresse mail ou postale de Wedding Academy.

Les vidéos de formation ainsi que le support de cours qui les accompagnent et les fiches fournies, sont soumises au code de la propriété intellectuelle :

Article L-122-4, Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur, est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

Article L335-2, Des peines encourues pour le non-respect du droit d'auteur : Toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessins, de peinture ou toute autre production imprimée, ou gravée, en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs, est une contrefaçon. Toute contrefaçon est un délit. La contrefaçon, en France, d'ouvrages publiés en France ou à l'étranger est punie de deux ans d'emprisonnement et de 300.000 euros d'amende, seront punis des mêmes peines, le délit, l'importation et l'exportation d'ouvrages contrefaits

Article L335-3, Est également un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation, ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur, tels qu'ils sont définis et réglementés par la loi.

Article 335-4, Est punie de deux ans d'emprisonnement et de 300.000 euros d'amende toute fixation, reproduction, communication ou mise à disposition du public, à titre onéreux ou gratuit, ou toute télédiffusion d'une prestation, d'un phonogramme (enregistrement sonore), d'un vidéogramme (œuvre audiovisuelle) ou d'un programme, réalisées sans l'autorisation, lorsqu'elle est exigée, de l'artiste interprète, du producteur de phonogramme ou de vidéogramme ou de l'entreprise de communication audiovisuelle. Est punie des mêmes peines toute importation ou exportation de phonogrammes ou de vidéogrammes réalisées sans l'accord du producteur ou de l'artiste interprète, lorsqu'elle est exigée.

Renonciation

Le fait, pour Wedding Academy de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Obligation de non-sollicitation de personnel

Le Client s'engage à ne pas débaucher ou embaucher le personnel de Wedding Academy ayant participé à l'exécution du contrat, pendant toute la durée de celui-ci et pendant les deux années civiles qui suivront la cessation des relations contractuelles. En cas de non-respect de la présente obligation, le client devra verser à Wedding Academy à titre de clause pénale une indemnité égale à douze fois le dernier salaire, charges patronales en sus, du salarié indûment débauché.

Loi applicable

La loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre Wedding Academy et ses Clients.

Attribution de compétence

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE, quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de

Wedding Academy - Emma De La Purification EI

Siège social : 31b route de l'aérodrome, 31600 Labastidette

contact@weddingacademy.fr - Tel : 06 28 79 22 45

N° Siret : 490 258 589 00061 - N° de déclaration « Organisme de formation » : 76 31 08622 31

Certifié Qualiopi - Version 08- 09/01/2024



compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de Wedding Academy qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

Élection de domicile

L'élection de domicile est faite par Wedding Academy à son siège social au 31B route de l'aérodrome, 31600 LABASTIDETTE.

Fait, en double exemplaire, à, le/...../.....

Pour le stagiaire,

Pour l'organisme de formation : Wedding Academy

.....

Emmanuelle De La Purification EI, gérante

Signature :

Signature :



Wedding Academy - Emma De La Purification EI

Siège social : 31b route de l'aérodrome, 31600 Labastidette

contact@weddingacademy.fr - Tel : 06 28 79 22 45

N° Siret : 490 258 589 00061 - N° de déclaration « Organisme de formation » : 76 31 08622 31

Certifié Qualiopi - Version 08- 09/01/2024



FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

A l'attention de : Mme De La Purification EI

Organisme de formation : WEDDING ACADEMY

Adresse postale : 31B route de l'aérodrome, 31600 Labastidette

Adresse électronique : contact@weddingacademy.fr

N°Siret : 490 258 589 00061

Déclaration d'activité n°76 31 08622 31 auprès du Préfet de la région Midi-Pyrénées.

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat de formation professionnelle conclu le .../.../....., relatif à l'action intitulée..... prévue le

Nom Prénom du stagiaire :

Adresse :

À..... le / /

Nom et prénom du stagiaire,

Signature

****NDLR : modèle tenant compte des dispositions de l'annexe à l'article R 121-1 du code de la consommation, à joindre au contrat après avoir renseigné les coordonnées de l'organisme***

Wedding Academy - Emma De La Purification EI

Siège social : 31b route de l'aérodrome, 31600 Labastidette

contact@weddingacademy.fr - Tel : 06 28 79 22 45

N° Siret : 490 258 589 00061 - N° de déclaration « Organisme de formation » : 76 31 08622 31

Certifié Qualiopi - Version 08- 09/01/2024



Pour vous inscrire :

Contact :

Afin d'obtenir des renseignements sur cette formation, merci de contacter **Mme Gouaux Marine à formations@weddingacademy.fr ou par téléphone au 06 13 01 34 41.**

Modalités d'inscription et délais d'accès à notre formation :

Avant de vous inscrire, merci de contacter par mail ou par téléphone **Mme Gouaux Marine à formations@weddingacademy.fr ou par téléphone au 06 13 01 34 41.**

Pour la suite, il suffit d'imprimer et de remplir ce dossier au moins 15 jours avant le début de la formation et de nous renvoyer le contrat et le formulaire d'inscription soit par mail sous format PDF à cette adresse : formations@weddingacademy.fr,

soit par courrier à l'adresse suivante :

WEDDING ACADEMY
31b route de l'aérodrome,
31600 Labastidette

Après le délai de rétractation mentionné à l'article 7 dans le contrat, le stagiaire s'engage à envoyer l'ensemble des règlements :

- Soit par virement (merci de nous contacter pour obtenir le RIB)
- Soit par carte bancaire directement sur notre site en ligne

Attention, le montant total de la formation doit être soldé avant la fin de la formation. Dans le cas d'un paiement par virement, le tarif remisé ne s'applique pas.

Une fois votre inscription validée, nous vous adresserons un mail de confirmation comportant toutes les données relatives à votre formation.

En cas de subrogation de paiement, un accord du financeur doit nous être parvenu avec le début de la formation.

Accessibilité aux personnes handicapées.

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Notre organisme tente de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi.

Nous pouvons adapter certaines de nos modalités de formation, pour cela, nous étudierons ensemble vos besoins.

Pour toutes questions, merci de contacter **Mme Gouaux Marine, Référente handicap** à l'adresse suivante : formations@weddingacademy.fr pour étudier au mieux votre demande et sa faisabilité.

Wedding Academy - Emma De La Purification EI

Siège social : 31b route de l'aérodrome, 31600 Labastidette

contact@weddingacademy.fr - Tel : 06 28 79 22 45

N° Siret : 490 258 589 00061 - N° de déclaration « Organisme de formation » : 76 31 08622 31

Certifié Qualiopi - Version 08- 09/01/2024